Championnat U13

E1 = E2 (DEPARTEMENTAL ELITE) …
D = DEPARTEMENTAL DISTRICT (D1 – D2 - D3 – D4 – D5)

1- NOMBRE DE JOUEURS

Equipe U 13 : Une équipe se compose de 8 joueurs
Une équipe peut présenter 8 joueurs plus 4 remplaçants maximum
Une équipe peut inscrire 3 U12 maximum sur la feuille de match.
Une équipe présentant moins de 10 joueurs sur la feuille de match est déclarée forfait
Une équipe présentant moins de 6 joueurs est déclarée forfait
Pas de mixité en catégorie U13 :
- Participation des U12F-U13F-U14F en Championnat Départemental U14F
- Participation des U12F en Critérium U11

2- SURCLASSEMENT

Conformément aux Articles 73 et 168 des Règlements généraux de la F.F.F. :
Aucun surclassement ne sera toléré en Départemental Elite 1 et 2
Une équipe « U 13 » ne peut compter plus de 3 joueurs « U 11 ».

3- VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES JOUEURS

E & D - Avant chaque rencontre, le listing des licences sera mis à disposition du responsable de l'équipe adverse qui aura la possibilité s'il le juge opportun, de procéder à un appel des joueurs pour vérifier leur identité.

4- PENALITES

E & D - Il sera fait application des règlements officiels de la FFF et de la LFPL – Art. 186 & Art. 187.

E - Cette infraction interdit toute montée en U14 Ligue la saison prochaine.

5- FORFAIT PARTIEL OU GENERAL

Une équipe déclarant forfait partiel ou général en cours de saison lors du championnat ne peut prétendre accéder au niveau U14 Ligue la saison prochaine.
E & D - Pour un forfait partiel, l'équipe sera pénalisée d'une amende fixée
L'équipe forfait général sera pénalisée d'une amende de 20 €uros.

6- REGLES DE CLASSEMENT ET JONGLERIE

Le classement ELITE 1 – ELITE 2 se fera par addition de points décomptés comme suit :
Match gagné = 3 Points
Match nul = 1 Point
Match perdu = 0 Point

- **- L'épreuve de défi-jonglage est obligatoire avant chaque match. Elle s'effectue sans surface de rattrapage sur 1'30, pour chaque épreuve. L'équipe qui refuserait de réaliser ce test se verrait retirer un point au classement et ne pourrait pas accéder en Championnat Régional U14 la saison suivante.**

Objectifs Phase 1 & 2 : 50 pieds droit – 50 pieds gauche – 50 alternés
Objectifs Phase 3 : 50 pieds droit – 50 pieds gauche – 50 têtes

Le classement se fera par addition de points décomptés comme suit :
Match gagné = 3 Points
Match nul = 1 Point
Match perdu = 0 Point
+ 1 Point à l'équipe vainqueur du défi-jonglage
L'épreuve de défi-jonglage avant chaque match est obligatoire.

Le classement de Départemental D1 à D4 se fera par addition de points décomptés comme suit :

Match gagné = 3 Points
Match nul = 1 Point
Match perdu = 0 Point

- L'épreuve de défi-jonglage est obligatoire avant chaque match. Elle s'effectue sans surface de rattrapage sur 2 minutes, pour chaque épreuve.

Objectifs Phase 1 (évaluation) :

- Départemental 1 et 2
  50 pieds fort – 50 alternés : sans surface de rattrapage sur 2' pour chaque épreuve.
- Départemental 3 - 4
  50 pieds fort – 30 alternés : sans surface de rattrapage sur 2' pour chaque épreuve.

Objectifs 2ème phase :

- Départemental 1 et 2
  50 pieds droit – 50 pieds gauche : sans surface de rattrapage sur 2' pour chaque épreuve.
- Départemental 3 et 4
  50 pieds fort – 30 pieds faible : sans surface de rattrapage sur 2' pour chaque épreuve.

Objectifs 3ème phase :

- Départemental 1 et 2
  50 alternés – 50 têtes : sans surface de rattrapage sur 2' pour chaque épreuve.
- Départemental 3 et 4
  50 alternés – 30 têtes : sans surface de rattrapage sur 2' pour chaque épreuve.

En cas d'égalité de points dans une poule de classement, il sera procédé de la façon suivante :

- **1- Entre 2 ou plusieurs équipes à la fin du championnat, celles-ci seront départagées par le nombre de défi-jonglage gagné sur l'ensemble des rencontres du championnat de la deuxième phase.**

- **2- Si l'égalité subsiste, c'est le total des 10 meilleurs jongleurs de l'équipe sur l'ensemble des rencontres du championnat de la deuxième phase qui départagera ces équipes.**

En cas d'égalité de points dans une poule de classement, il sera procédé de la façon suivante :

1- Priorité d'une équipe 1 d'un club sur une entente composée exclusivement d'équipes 1, d'une entente composée exclusivement d'équipes 1 sur une équipe 2, d'une équipe 2 sur une équipe 3, d'une équipe 3 sur une équipe 4.
2- le nombre de défi-jonglage gagné
3- le goal average
4- le goal average général
5- la meilleure attaque

7- INCORPORATION EN ÉQUIPES INFÉRIEURES, DE JOUEURS AYANT PRATIQUÉ EN DIVISION SUPERIEURE

E & D - **1** – Il sera fait application des règlements officiels de la FFF et de la L.P.D.L. – Art ; 167 – Point 2

2 - Lorsque qu'une équipe 1 ou une équipe supérieure d'un club est forfait, ce même jour, les équipes inférieures ne peuvent participer à aucune compétition, elles seront déclarées forfaits et se verront attribuer 0 point.

CHAMPIONNAT

Ne peuvent entrer en jeu au cours des deux dernières rencontres de **championnat**

- **plus de 1 joueur ayant participé à plus de 10 matchs en Départemental Elite 1 et 2 sur l'ensemble de la saison**
- plus de **2 joueurs** ayant participé à 3 matchs en équipes supérieures (D1-D2-D3-D4)

COUPE

Ne peuvent entrer en jeu au cours des deux derniers tours **:**

- **plus de 1 joueur ayant participé à plus de 8 matchs en Départemental Elite 1 et 2 sur l'ensemble dès la saison**
- plus de **2 joueurs** ayant participé à 3 matchs en équipes supérieures (D1-D2-D3-D4)

CHALLENGE

Ne peuvent entrer en jeu au cours des deux derniers tours **:**

- **aucun joueur ayant participé en Départemental Elite 1 et 2 sur l'ensemble dès la saison**
- plus de **2 joueurs** ayant participé à 3 matchs en équipes supérieures (D1-D2-D3-D4)

PHASES FINALES COUPE ET CHALLENGE

La ou les équipes inférieures disputant une phase finale ne peuvent comprendre dans leur composition :

1 - COUPE

- **plus de 1 joueur ayant participé à plus de 10 matchs en Départemental 1 ou 2 sur l'ensemble de la saison**
- plus de **2 joueurs** ayant participé à 3 matchs en équipes supérieures lors de la 2ème phase (Départemental 1)

2 - CHALLENGE

- **aucun joueur ayant participé en Départemental 1 ou 2 sur l'ensemble de la saison**
- plus de **2 joueurs** ayant participé à 3 matches en équipes supérieures lors de la 2ème phase (Départemental 1 – 2 - 3)

8 - REPORT DE MATCH DE CHAMPIONNAT - E & D

Les demandes de changement au calendrier doivent se faire via Footclubs. Toute demande devra obtenir l'accord de la Cellule U13.
En cas de force majeure : Si le match ne peut se jouer à la date prévue, le club doit en informer le membre de la Cellule, responsable du groupe qui fixera les modalités du report de la rencontre.
Concernant les clubs « Elite », contacter le CTD référent du groupe, pour accord avant changement de date sur « Footclubs ».

9 – ARBITRAGE

Match / Championnat U13 (toutes Divisions) – Plateau Coupe / Challenge de Vendée U13
Arbitrage des jeunes par les jeunes sur la fonction d'arbitre assistant

Faire arbitrer au centre, vos jeunes joueurs U18, seniors, jeunes dirigeants (après connaissance des lois du jeu du football à 8).
Règles :

- Arbitrage obligatoire par un(e) joueur(se) dès lors que **9 joueurs(ses)** sont inscrits sur la feuille de match. Remplacement à la pause coaching ou à la mi-temps (participation possible de 4 jeunes par rencontre).

Positionnement

-Positionnement du jeune joueur assistant côté du banc de touche durant toute la rencontre pour l'équipe qui reçoit et à l'opposé pour l'équipe visiteuse.
- Les 2 jeunes joueurs assistants se positionnent conformément au schéma ci-contre.

Tenue

- Les jeunes joueurs assistants doivent porter une couleur distincte (chasuble ou veste de survêtement) de celle des joueurs.

Procédure de remplacement

- A la pause coaching : informer l'arbitre central du changement
- En cours de période (même procédure que pour les joueurs) : changement à un arrêt de jeu à demander auprès de l'arbitre central par le responsable d'équipe. Le remplacement se fait depuis la zone de remplacement des joueurs (ligne de touche au centre du terrain).

Non-respect de la mise œuvre de la procédure « arbitrage par les jeunes joueurs assistants »

- L'arbitre du centre indiquera sur la feuille de match l'absence des jeunes à l'arbitrage (sauf si le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match ne le permet pas).

Accompagnement des jeunes joueurs assistants

Identifier une personne ressource (dirigeant) pour :

- Accompagner et conseiller les joueurs qui arbitrent à la touche.
- Servir de relais entre le jeune arbitre officiel et les jeunes joueurs qui arbitrent.

Ce dirigeant licencié, inscrit sur la feuille de match accompagne dans les déplacements le jeune joueur à la touche :

- Connaît les lois du jeu du football U12-U13
- A une expérience d'arbitre assistant.

Rôle du dirigeant

Assiste le jeune arbitre au centre :

- Reçoit les consignes d'avant-match

Accompagner les jeunes joueurs à la touche :

- Informe les joueurs des consignes données par l'arbitre central.
- Gère les changements des joueurs à l'arbitrage (touche) en lien avec l'éducateur.
- Conseille les joueurs sur l'arbitrage à des moments opportuns (avant-match, avant un changement, après un changement, à la mi-temps, après le match, à l'entrainement) : placement, gestuelle, concentration…
- Intervient auprès de l'environnement (spectateurs) qui chercheraient à perturber les jeunes qui arbitrent.

TOUT LITIGE NON PRÉVU AU RÈGLEMENT SERA EXAMINÉ PAR LA CELLULE

La Roche-Sur-Yon, le 1er juillet 2021

Jean-Jacques GAZEAU
Président du District de Vendée